

TITRE : Langue d'enseignement — Règlement

Les étudiants doivent assister aux cours du volet (francophone ou anglophone) auquel ils sont inscrits. En outre, ils doivent respecter le calendrier qui leur est assigné et doivent demeurer dans le groupe auquel ils ont été affectés pour toutes les séances, qu'elles soient obligatoires ou non. Toute présence ne pouvant être confirmée par les membres du personnel administratif sera considérée comme une absence non autorisée et sera communiquée aux membres appropriés de l'équipe de leadership des EMPC, qui prendront des mesures en conséquence.